

**Nom commercial :** Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Armaflex RS850**

UFI:

RH00-C0TV-P00W-1TKY

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Adhésif pour la pose de matériaux isolants Armaflex

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Armacell GmbH  
Robert-Bosch-Straße 10  
48153 Münster

N° de téléphone +49 (0) 251 - 7603-200

N° Fax +49 (0) 251 - 7603-561

e-mail info.de@armacell.com

**Service émetteur / téléphone**

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

heribert.quante@armacell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

butanone

acétate d'éthyle

méthylcyclohexane

acétone

**Mentions de danger**

H225

H315

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de danger (UE)</b> EUH208	Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseils de prudence</b> P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.
<b>UFI:</b> RH00-C0TV-P00W-1TKY	

### 2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT  
donnée non disponible

Evaluation vPvB  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>butanone</b>				
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>acétate d'éthyle</b>				
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
3	<b>méthylcyclohexane</b>		cf. note bas de page (1)		
	108-87-2 203-624-3 601-018-00-7 01-2119556887-18	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>=	10,00 - < 25,00	% en poids
4	<b>acétone</b>				
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>=	10,00 - < 25,00	% en poids
5	<b>colophane</b>				
	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	Skin Sens. 1; H317	<	1,00	% en poids
6	<b>oxyde de zinc</b>				
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<	1,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

###### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

###### Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

###### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

###### Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

###### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

###### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

###### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

###### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

###### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

###### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### Stabilité au stockage

Valeur 36 mois

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives; matières à inflammation spontanée

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
	<b>2000/39/EC</b>		
	Butanone		
	VLE (courte durée)	900	mg/m <sup>3</sup> 300 ppm
	VLE (8h)	600	mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Méthyléthylcétone		
	VLE (courte durée)	900	mg/m <sup>3</sup> 300 ppm
	VLE (8h)	600	mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
	Remarque/s	*	
2	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Acétate d'éthyle		
	VLE (8h)	1400	mg/m <sup>3</sup> 400 ppm
	<b>2017/164/EU</b>		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup> 400 ppm
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
3	<b>méthylcyclohexane</b>	<b>108-87-2</b>	<b>203-624-3</b>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Méthylcyclohexane		
	VLE (8h)	1600	mg/m <sup>3</sup> 400 ppm
4	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
	<b>2000/39/EC</b>		
	Acetone		
	VLE (8h)	1210	mg/m <sup>3</sup> 500 ppm
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Acétone		
	VLE (courte durée)	2420	mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm
	VLE (8h)	1210	mg/m <sup>3</sup> 500 ppm
5	<b>oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Zinc (oxyde de)		
	fumées		
	VLE (8h)	5	mg/m <sup>3</sup>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>		
	Zinc (oxyde de)		
	poussières		
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition	Valeur
	durée d'action	
	effet	
1	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

				<b>201-159-0</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600,00 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1210 mg/m <sup>3</sup>

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>butanone</b>			<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200 mg/m <sup>3</sup>

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartment écologique	Type	Valeur
1	<b>butanone</b>		<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>
	Eau	eau douce	55,8 mg/L
	Eau	eau marine	55,8 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	55,8 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	284,74 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	284,7 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	22,5 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	709 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1000 mg/kg
	concerne : alimentaires		
2	<b>acétate d'éthyle</b>		<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,65 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115 mg/kg poids sec
	sol	-	0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	200 mg/kg
3	<b>acétone</b>		<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	Eau	eau douce	10,6 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	21 mg/L

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

Eau	eau marine	1,06	mg/L
Eau	eau douce sédiment	30,4	mg/kg
Eau	eau marine sédiment	3,04	mg/kg
sol	-	29,5	mg/kg
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

butyl-caoutchouc

Épaisseur du matériel

0,6 - 0,8 mm

Temps de passage

60 - 120 min

#### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
pâteux	
jaune	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	55 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	-17 °C
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	260 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

Limites inférieure d'explosion			
Valeur	1,1	% en vol	
Limites supérieure d'explosion			
Valeur	11,5	% en vol	
Pression de vapeur			
Valeur	105	hPa	
Température de référence	20	°C	
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,842	g/cm <sup>3</sup>	
Température de référence	20	°C	
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	non miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
	log Pow		0,3
	Température de référence		40 °C
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	log Pow		6,8
	Température de référence		25 °C
	Source	ECHA	
3	acétone	67-64-1	200-662-2
	log Pow		-0,23
	Méthode	QSAR	
	Source	ECHA	
Viscosité			
Valeur	8500	mPa*s	
Température de référence	20	°C	
Type	dynamique		
Teneur en dissolvant			
Valeur	80,4	%	
Teneur en parts non-volatiles			
Valeur	19,5	%	
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA / Read across		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50	>	15800	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		76	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		



Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

Source Évaluation Evaluation/Classement	ECHA irritant faible Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>3</b>   <b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>   <b>200-662-2</b>
Espèces Source Évaluation Evaluation/Classement	cobaye ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Espèces Méthode Source Évaluation	lapin OCDE 405 ECHA irritant		
<b>2</b>   <b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>	
Espèces Méthode Source Évaluation	lapin OCDE 405 ECHA irritant faible		
<b>3</b>   <b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>	
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement	lapin OCDE 405 ECHA irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces Méthode Source Évaluation	cobaye OCDE 406 ECHA non sensibilisant		
<b>2</b>   <b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>	
Voie d'exposition	Peau		
Espèces Méthode Source Évaluation	cobaye OCDE 406 ECHA non sensibilisant		
<b>3</b>   <b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>	
Voie d'exposition	Peau		
Espèces Source Évaluation Evaluation/Classement	cobaye ECHA non sensibilisant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	souris
Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	acétone	67-64-1	200-662-2
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		2200	ppm
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		dermale	
Type d'examen	Étude de toxicité		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>   <b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>   <b>200-662-2</b>
Voie d'exposition	orale
NOAEL	10000 ppm
Espèces	rat
Méthode	OECD 408
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	par inhalation
NOAEC	19000 ppm
Espèces	rat
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CL50		2993	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
CL50		230	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
CE50		1350	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

Source		ECHA	
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CE50		2029	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
log Pow		6,8	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
log Pow		-0,23	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Évaluation PBT	donnée non disponible

**Nom commercial :** Armaflex RS850

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 01.02.2022

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 27.04.2021

**Région:** FR

Evaluation vPvB	donnée non disponible
-----------------	-----------------------

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

**Autres informations**

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit**

Code de déchets 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballage**

Code de déchets 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1133
Nom technique	ADHÉSIFS
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	3
Remarque/s	Classification gen GE III selon code ADR (sous-section 2.2.3.1.4)

**14.2 Transport IMDG**

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	ADHESIVES
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3
Remarque/s	Classification gen GE III selon code IMDG (sous-section 2.3.2.3)

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	Adhesives
Étiquettes	3
Remarque/s	Classification gen GE III selon IATA-DGR; sous-section 3.3.3.1.1

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: FR

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlements UE

<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)</b>	
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.	
<b>Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation</b>	
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.	
<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX</b>	
Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5c
<b>Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)</b>	
Teneur en VOC	80,4 %

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 636642